

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MAI 2020

Compte-rendu

| | Présents | Absents | Excusés | Pouvoir à : |
|----------------------------|----------|---------|---------|-------------|
| Renaud COMBAUD | X | | | |
| Brigitte FOURÉ | X | | | |
| Christophe TIPHONNET | X | | | |
| Sylvie BRIS | X | | | |
| Raphaël BOUCARDEAU | X | | | |
| Carole DUTRIAUX | X | | | |
| Tanguy GAILLARD | X | | | |
| Christian MEGRET | X | | | |
| Evelyne BERTRAND | X | | | |
| Lê-Xuân LAIRAUD | X | | | |
| Olivier GEOFFRION | X | | | |
| Nicole DELUSSET | X | | | |
| Nathalie RENARD | X | | | |
| Marie JARRY | X | | | |
| Damien TRILLAUD | X | | | |
| Emilie ROUX | X | | | |
| Hugues CLEMENT | X | | | |
| Guillaume DENIS | X | | | |
| Dominique HYVERNAUD-PINEAU | X | | | |
| Patricia RANOUIL | X | | | |
| Amandine GUILLAUME | X | | | |
| Nadia CAILLAUD | X | | | |
| Christophe TYRE | X | | | |

Guillaume Denis est élu secrétaire de séance

- **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Le Conseil Municipal peut donner au Maire, pendant la durée de son mandat, certaines délégations en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale. Le Maire distribue la liste des délégations qu'il propose et en donne lecture. Il invite les membres du Conseil Municipal à délibérer sur les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **en cas de recours devant toutes les juridictions administratives et judiciaires**, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 3 000€** ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie **sur la base d'un montant de 10 000€ maximum** ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner au Maire les délégations proposées ci-dessus.

• **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les délégués au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes dont la Commune d'AIGRE fait partie. Le Maire rappelle la liste des organismes extérieurs (envoyée par courriel à tous les conseillers) et donne lecture des souhaits de chaque Conseiller Municipal (qui étaient invités à se positionner par courrier), à savoir :

Proposition des délégués au SIVOS de l'école maternelle d'Aigre :

| | |
|-------------|------------------------|
| Titulaire : | Mme BRIS Sylvie |
| Titulaire : | M. COMBAUD Renaud |
| Suppléant : | Mme GUILLAUME Amandine |
| Suppléant : | Mme ROUX Emilie |

Proposition des représentants pour la prévention routière :

Titulaire : Mme ROUX Emilie
Suppléant : Mme COMBAUD Renaud

Proposition des référents tempête

Titulaire : M. BOUCARDEAU Raphaël
Suppléant : M. DENIS Guillaume

Proposition du correspondant défense

Titulaire : M. CLÉMENT Hugues

Proposition des délégués au conseil d'administration du collège d'Aigre

Titulaire : M. COMBAUD Renaud
Suppléant : Mme DUTRIAUX Carole

Proposition des délégués au SIVOS de l'école Villejésus-Fouqueure-Tusson-Bessé

Titulaire : Mme BRIS Sylvie
Titulaire : M. COMBAUD Renaud
Suppléant : Mme FOURE Brigitte
Suppléant : Mme ROUX Emilie

Proposition des délégués au CNAS

Titulaire : Mme BRIS Sylvie
Suppléant : M. CLEMENT Hugues

Proposition des délégués au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable nord-ouest Charente

Titulaire : M. MÉGRET Christian
Suppléant : M. COMBAUD Renaud

Proposition des délégués au secteur intercommunal d'énergie de Villefagnan du syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente

Titulaire : Mme FOURÉ Brigitte
Suppléant : M. TIPHONNET Christophe

Proposition des représentants a l'agence technique départementale de la Charente

Titulaire : M. GEOFFRION Olivier
Suppléant : M. CLÉMENT Hugues

Proposition des délégués au syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques

Titulaire : M. BOUCARDEAU Raphaël

Proposition des référents bois et forêts

Titulaire : M. GAILLARD Tanguy
Suppléant : M. TIPHONNET Christophe

Proposition du référent Calitom

Titulaire : M. TIPHONNET Christophe

Proposition du délégué au groupement intercommunal de défense contre les organismes nuisibles

Titulaire : M. GAILLARD Tanguy

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions ci-dessus.

- **CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, à la suite d'un renouvellement des conseils municipaux, de créer les commissions obligatoires énumérées ci-dessus.

- Commission appel d'offres composée du Maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants : Une seule liste candidate :

Membres Titulaires : M. Olivier GEOFFRION
M. Christophe TIPHONNET
M. Hugues CLEMENT
Membres suppléants : M. Raphaël BOUCARDEAU
Mme Brigitte FOURÉ
M. Christophe TYRÉ

Commission élue à 23 voix.

- Commission Communale d'action sociale composée du Maire, de 4 à 8 membres du Conseil Municipal et de 4 à 8 membres extérieurs nommés par arrêté du Maire.

Le Maire propose de fixer à six le nombre de Conseillers Municipaux et donc à six le nombre de personnes extérieures.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la désignation des Conseillers Municipaux énumérés ci-dessous au Centre Communal de l'action sociale.

M. Renaud COMBAUD (Président de droit)
Mme Evelyne BERTRAND
Mme Carole DUTRIAUX
Mme Brigitte FOURÉ
Mme Amandine GUILLAUME
Mme Marie JARRY
Mme Nathalie RENARD

- Commission Communale des impôts directs, composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Le Conseil Municipal doit proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. La Direction Départementale des finances publiques retiendra 6 titulaires et 6 suppléants. Proposition de liste ci-dessous :

Titulaires (12) :

- Thierry BERNARD
- Michel BROUSSE
- Michel CHOISY
- Jean-Philippe DARD
- Jean-Louis FOUIN
- Brigitte FOURE
- Tanguy GAILLARD
- Dominique HYVERNAUD
- Cyril JARRY
- Jean-Michel ROBERT
- Sophie SOULET
- Damien TRILLAUD

Suppléants (12) :

- Jean BERTRAND
- Bernard BRIS
- Philippe CARDIN
- Guy CHARTIER
- Philippe COMBAUD
- Olivier GEOFFRION
- Pierre GUYOT
- Dominique LAMBERT
- Christian MEGRET
- Jean-Marc PRUDHOMME
- Christophe TIPHONNET
- Raphaël BOUCARDEAU

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination des personnes ci-dessus

- **CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES :**

Le Maire propose les commissions thématiques suivantes :

| <u>ATTRACTIVITÉ</u> | | Renaud COMBAUD (Président de droit) |
|----------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Economie | Habitat | Brigitte FOURÉ |
| Agriculture | Tourisme | Nadia CAILLAUD |
| Commerce | Urbanisme – PLUI | Nicole DELUSSET |
| Artisanat | Mobilité | Olivier GEOFFRION |
| | | Dominique HYVERNAUD-PINEAU |
| | | Marie JARRY |
| | | Lê-Xuân LAIRAUD |
| | | Damien TRILLAUD |

| <u>CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT</u> | | Renaud COMBAUD (Président de droit) |
|---|------------------|-------------------------------------|
| Travaux | Cimetières | Christophe TIPHONNET |
| Voirie | Espaces verts et | Raphaël BOUCARDEAU |
| Bâtiments communaux | fleurissement | Hugues CLÉMENT |
| Patrimoine communal | Environnement | Tanguy GAILLARD |
| | | Olivier GEOFFRION |
| | | Christian MEGRET |
| | | Damien TRILLAUD |
| | | Christophe TYRÉ |

| | |
|----------------------------------|---|
| <u>AFFAIRES SCOLAIRES</u> | Renaud COMBAUD (Président de droit) Sylvie BRIS Guillaume DENIS |
| Ecole Restauration scolaire | Carole DUTRIAUX Amandine GUILLAUME Nathalie RENARD Emilie ROUX |

| | |
|---|--|
| <u>ANIMATION DU TERRITOIRE</u> | Renaud COMBAUD (Président de droit) Raphaël BOUCARDEAU Evelyne BERTRAND |
| Culture Sports Loisirs Vie associative | Hugues CLÉMENT Nicole DELUSSET Guillaume DENIS Dominique HYVERNAUD-PINEAU Christian MEGRET |

| | |
|--|--|
| <u>SOLIDARITÉ</u> | Renaud COMBAUD (Président de droit) Carole DUTRIAUX Evelyne BERTRAND |
| Politique sociale et solidaire Gens du voyage | Brigitte FOURÉ Amandine GUILLAUME Marie JARRY Nathalie RENARD |

| | |
|---|---|
| <u>ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES</u> | Renaud COMBAUD (Président de droit) Tanguy GAILLARD Sylvie BRIS Nadia CAILLAUD |
| Administration et affaires juridiques Ressources humaines Finances Communication | Lê-Xuân LAIRAUD Patricia RANOUIL Emilie ROUX Christophe TIPHONNET |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création et composition des commissions communales proposées ci-dessus, en complétant le titre commission « Cadre de vie – environnement » et en ajoutant le point « communication et participation citoyenne » dans la commission Administration Générale et finances.

- **FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS :**

Le Maire informe le Conseil Municipal des délégations de fonction et de signature qu'il a donnée à chaque adjoint pour la mise en œuvre des décisions du Conseil municipal :

Brigitte FOURE – Attractivité

- Le développement économique ;

- Le commerce et l'artisanat ;
- L'habitat ;
- Le tourisme ;
- L'urbanisme ;
- L'aménagement du territoire ;
- Les mobilités.

Christophe TIPHONNET – Cadre de vie

- Les travaux ;
- L'entretien de la voirie ;
- L'entretien des bâtiments communaux ;
- La propreté ;
- Les espaces verts et le fleurissement ;
- Les cimetières.

Sylvie BRIS – Affaires scolaires et ressources humaines

- La gestion du personnel ;
- Les affaires scolaires ;
- Le service de restauration scolaire.

Raphaël BOUCARDEAU – Animation du territoire

- Les sports ;
- Les loisirs ;
- La vie associative.

Carole DUTRIAUX – Solidarités

- La politique sociale et solidaire ;
- Les gens du voyage.

Tanguy GAILLARD – Finances et environnement

- Les finances :
 - L'ordonnance des dépenses et l'émission de recettes ;
 - Toutes les pièces comptables ;
- L'environnement et le développement durable, y compris la gestion des bois et forêts.

Le Maire fait part des montants maximaux d'indemnités auxquels le Maire et les Adjointes peuvent prétendre. Il rappelle, en vertu de la loi Engagement et Proximité de décembre 2019, que le Maire reçoit de droit le montant maximal sans vote du conseil municipal, mais il indique son choix de recevoir une indemnité inférieure.

Il propose au Conseil Municipal de verser les indemnités telles que mentionnées ci-dessous au Maire et aux Adjointes.

L'enveloppe globale annuelle s'élèverait à 51 373.44 €, soit un montant inférieur de près de 20 000€ à l'enveloppe inscrite au budget primitif voté en février 2020.

| | Taux max | Montant max | Taux proposé | Montant proposé |
|--|----------|-------------|--------------|-----------------|
| Maire d'Aigre | 51,6 | 2 006,93 | 32 | 1 244,61 |
| 1er adjoint (Maire délégué Villejésus) | 40,3 | 1 567,43 | 16 | 622,30 |
| 2e adjoint | 19,8 | 770,10 | 14 | 544,52 |
| 3e adjoint | 19,8 | 770,10 | 14 | 544,52 |
| 4e adjoint | 19,8 | 770,10 | 11,5 | 447,28 |
| 5e adjoint | 19,8 | 770,10 | 11,5 | 447,28 |
| 6e adjoint | 19,8 | 770,10 | 11,5 | 447,28 |
| | | 7 424,86 | | 4 297,79 |
| | | 89 098,38 | | 51 573,44 |

Accord du Conseil Municipal. 21 voix pour, 01 abstention et une personne ne prend pas part au vote.

- **CREATION DES EMPLOIS JEUNES :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération « jobs d'été » proposée aux jeunes de la commune, âgés de 16 à 18 ans.

Cette opération propose aux jeunes des contrats de 2 semaines à raison de 20 heures hebdomadaires pendant l'été afin de participer aux différents travaux saisonniers de la collectivité.

Le Maire propose de reconduire cette initiative et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les CDD avec les jeunes retenus.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- A la demande de Nadia Caillaud, le tableau du Conseil Municipal avec les coordonnées sera envoyé à chaque Conseiller Municipal.
- La réunion mensuelle du Conseil Municipal est fixée le premier vendredi de chaque mois.
- Le Maire rappelle la journée d'information à destination des conseillers municipaux qui aura lieu le samedi 6 juin à 10 heures à la salle des fêtes d'Aigre, sur la sensibilisation au fonctionnement de la collectivité. Le repas pourra être pris en commun à la salle des fêtes.
- Nadia CAILLAUD propose au Conseil Municipal de verser aux employés communaux, la prime proposée par le gouvernement aux fonctionnaires ayant travaillé pendant le confinement. Le Maire rappelle que cette prime est destinée aux agents qui ont « fait face à un surcroît important de travail, notamment dans le cadre des plans de continuité d'activité pendant la période d'état d'urgence sanitaire ». Il précise qu'après concertation avec ses adjoints, il a fait le choix de conserver à chaque agent le bénéfice des congés initialement prévus dans la période de confinement, et de ne pas imposer la prise de congés contrairement à ce qui avait été envisagé par la précédente municipalité.
- Le Maire donne lecture du courrier qui sera distribué dans chaque foyer suite à l'installation du Conseil Municipal.
- En raison de la crise sanitaire, le Maire rappelle que la gratuité des droits de place de la foire et du marché a été attribuée au mois de mai, et il propose de l'accorder au mois de juin. La commission « attractivité » étudiera la prolongation de cette gratuité pour les mois à venir.
- La Maison de Champagne Francinet, présente habituellement à la foire exposition d'Aigre, souhaiterait s'installer sur la place le samedi 20 juin afin d'effectuer des livraisons de champagne qu'ils n'ont pu faire au mois de mai. Accord du Conseil Municipal. Le Maire précise

qu'il va contacter l'ensemble des marchands de vin pour leur faire la même proposition, par volonté d'équité.

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la réouverture des restaurants « le bilboquet » et « Le square » à compter 2 juin. Le bar le PMU ne réouvrira pas à cette date (trop de contraintes sanitaires).
- Demande du service pénitencier pour l'emploi de TIG en cas de besoin. Le Maire a donné un accord de principe. Chaque demande sera ensuite étudiée.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé la candidature de la Commune au PETR pour l'action biodiversité nocturne - volet animation, car il fallait faire part de son intérêt avant la fin du mois de mai. Cette action sera ensuite examinée par la commission « cadre de vie – environnement ».
- Date à retenir : Un ciné drive-in, organisé par le Conseil Départemental dans le cadre de la décentralisation culturelle 2020, aura lieu le 22 juillet à 22 heures au parc des Charmilles.
- Le recensement des événements prévus pour l'été sera fait, afin de contacter les organisateurs et de faire le lien avec la Sous-Préfecture sur leur faisabilité.

Fin de séance à 21 h 30